CULTURE : une FICHE pour L'essentiel

osez les arts en espace public !

novembre 2024

Les Arts de la Rue ont fait du chemin ! Depuis qu'au début des années soixante-dix, des équipes pionnières sont sorties des théâtres pour jouer dans la rue, les arts de l'espace public ont monté en puissance comme en témoignent les grands festivals (Aurillac, Chalon, Sotteville...) qui ne doivent pas cacher l'action artistique au quotidien effectuée par les compagnies, les CNAREP (Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public) et les multiples lieux de fabrique.
Les Arts de la Rue regroupent l'ensemble des pratiques artistiques (cirque, théâtre, danse, musique, installations plastiques, sonores et visuelles, performances...) qui proposent des créations dans des espaces non conventionnels : rues, places, jardins, bâtiments publics, espaces naturels, chantiers...
Les événements « Arts de la Rue » sont des rendez-vous incontournables synonymes d'audace artistique, de convivialité et de visibilité pour les localités qui les accueillent.



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu·es manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, et ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté jusqu'en 2024, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu·es.
Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisée par L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine — Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
En partenariat avec AMRF Association des maires ruraux de France

UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC, POURQUOI ?

« Proposer des spectacles en plein cœur d'un espace public c'est donner la possibilité à un territoire de coopérer avec un contexte donné (humain, urbain, climatique...), de poétiser un lieu, un quotidien, un trajet souvent banal, de créer du commun avec panache, et de permettre à chacun·e dans sa plus grande diversité de venir (et repartir !) librement, sans prérequis sociaux ni économiques. C'est aussi considérer que le spectacle dans l'espace public est un bien commun et un outil de dialogue et d'interconnaissance très puissant - indispensable aujourd'hui. »

Tiphaine Giry, directrice de Fest'Arts à Libourne

DES FORMES QUI S'ADRESSENT À CHACUN·E

Par définition, un événement dans l'espace public – gratuit ou accessible pour un prix très modique – **s'adresse à toutes et tous** : habitant·es et passant·es, enfants[1] et adultes. **Il propose des rencontres avec l'art y compris dans des communes dépourvues de lieux dédiés.**

Il fédère une ville, un village ou un bassin de vie autour d'un récit commun ou d'un événement souvent joyeux, festif, poétique et offre des découvertes inattendues avec des formes et spectacles grandioses ou intimistes, comiques ou oniriques.

Son organisation récurrente permet aussi la (re) découverte du territoire par des habitant·es d'autres communes ou des voyageur·euses et la fidélisation de visiteur·euses.

DES RENCONTRES ARTISTIQUES INATTENDUES

L'espace public est depuis des décennies un terrain de jeu et d'invention pour les artistes professionnel·les du théâtre, de la musique, du cirque, de la danse, des arts visuels. **L'impératif de faire avec les espaces, les conditions météorologiques, les différents publics stimule les audaces et l'imagination.**

La diversité des formes (spectacles fixes, déambulations, spectacles non annoncés) permet la surprise de rencontres inattendues et suscite aussi le débat autour des spectacles, dans un environnement convivial qui lui est propice.

Il existe un vivier important de compagnies et d'artistes pouvant s'adapter à la singularité des territoires et de leurs demandes.

UN AUTRE REGARD SUR LES VILLES ET VILLAGES

Accueillir l'art dans l'espace public, c'est proposer aux habitant·es de regarder autrement leurs places, leurs rues, leur village ou leur ville, tous types de lieux inattendus ou méconnus, de se les réapproprier et de s'y rencontrer. C'est une agora temporaire qui répond à l'une des exigences de la mise en œuvre des droits culturels en participant à la vie culturelle de sa communauté, en spectacteur·rice ou en s'impliquant dans l'organisation.

Enfin, une occupation artistique de l'espace public révèle aussi les qualités d'un territoire par une transformation mûrie par des rencontres en amont et un travail de médiation qui peut susciter un nouvel imaginaire.

1- Les compagnies Arts de la Rue indiquent des âges limites pour leurs spectacles auxquels on peut se fier en début de spectacle ou sur leur présentation de spectacle. Cela va de la petite enfance aux spectacles uniquement pour adultes.

COMMENT ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC ?

ÉTAPE 1. TROUVER L'ESPACE ADÉQUAT, DANS LE DIALOGUE

La première étape consiste à repérer les lieux possibles et à étudier leurs atouts comme leurs contraintes :

- jauge potentielle
- arrivée et départ du public
- circulation des riverain·es
- nécessité d'équipements (gradins ou tentes)
- dénivelés
- présence de mobilier urbain
- équipements sanitaires..

Cela demande l'information de toutes les parties concernées, un dialogue approfondi et de la pédagogie avec :

- élu·es et technicien·nes de la ville
- forces de sécurité
- organisateur·rices
- commerçant·es
- riverain·es
- équipes artistiques

ÉTAPE 2. CONSTRUIRE LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Il est conseillé de faire appel à un·e ou plusieurs professionnel·les qui peuvent proposer différents choix artistiques à la collectivité au regard de ses enjeux de politique publique (aménagement, élaboration de communs), et coconstruire avec elles une programmation variée ou thématique, tenant compte des aspirations et affinités artistiques, des contraintes techniques des espaces choisis et des possibilités budgétaires. Plus les choix sont faits en amont, plus les équipes peuvent être disponibles aux dates demandées et la communication efficace.

Les professionnel·les des arts de l'espace public peuvent apporter leur savoir technique aux collectivités pour ce processus de repérage, qui intervient idéalement six mois avant la manifestation.

ÉTAPE 3. OBTENIR LES AUTORISATIONS ET CERTIFICATIONS NÉCESSAIRES

Selon l'ampleur de l'événement, l'organisateur doit s'assurer de posséder toutes les autorisations nécessaires, comme la demande de manifestation dans l'espace public, le dossier de sécurité, la buvette ou bien l'affichage. Les rassemblements de plus de 1500 personnes doivent faire l'objet d'une demande au minimum deux mois avant l'événement.

Ces démarches, le plus souvent, sont à faire auprès de la mairie ou de la préfecture, précisant :

- la date et le lieu ;
- l'estimation de la fréquentation publique ;
- les installations, infrastructures, etc. ;
- les plans sommaires ;
- les dispositifs de sûreté mis en place.

Responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre public, le·la maire a le pouvoir devant la loi. Les Préfectures font en général des préconisations mais ont aussi le pouvoir d'annuler pour des raisons sécuritaires, sanitaires ou climatiques.

Si l'événement exige la mise en place de structures spécifiques (gradins, chapiteau), ou l'utilisation d'infrastructures existantes (friches, bâtiments vides), des dossiers de sécurité sont nécessaires.

ÉTAPE 4. ACCUEILLIR LES ÉQUIPES ET LE PUBLIC

Les équipes

- Vérifier les dispositifs techniques demandés pour les spectacles (raccordement aux réseaux, montage, visite éventuelle des commissions de sécurité)
- Si la collectivité est organisatrice, faire les démarches auprès du GUSO pour la rémunération des artistes et technicien·nes salarié·es
- Prévoir l'accueil des bénévoles (feuille de route, repas, possibilités de voir les spectacles)
- Vérifier les conditions d'accueil des équipes artistiques (logement, restauration, accès, loges)

Les publics

- En amont, communiquer auprès des associations, écoles et lieux d'enseignement artistique
- Mettre en place une signalétique indiquant les lieux de représentations, de restauration, les buvettes, le ou les parkings
- Mettre en place des toilettes -sèches de préférence - points d'eau, poubelles
- Prévoir autant que possible des matériaux réemployables et recyclables, pour les spectacles comme pour l'accueil et privilégier les producteurs locaux pour la restauration

POUR ALLER PLUS LOIN

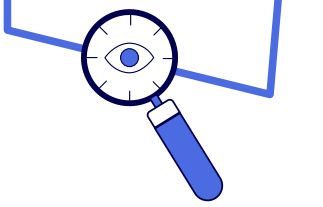

ARTCENA - Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre : *artcena.fr*

Guide : Organiser un événement dans l'espace public, José Rubio, 2019
artcena.fr

Charte Droit de cité : un outil pour développer le cirque et les spectacles itinérants dans les territoires
artcena.fr/charte-droit-de-cite

Fiche pratique, Les droits culturels des personnes,
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, l'A-Nouvelle Aquitaine, Artis-Le Lab, Avril 2024
la-nouvelleaquitaine.fr

Fédération nationale des arts de la rue :
federationartsdelarue.org
La Fédération nationale est organisée en fédérations régionales qui peuvent vous donner les renseignements nécessaires à l'organisation d'événements :
• Nouvelle Aquitaine : *fedegrandrue.wordpress.com*
• Auvergne-Rhône-Alpes : *federation-arts-rue-auvergne-rhone-alpes.fr*

Repérer des professionnel·les des arts dans l'espace public :
• Annuaire artistique et culturel de Nouvelle-Aquitaine :
la-nouvelleaquitaine.fr/ressources/annuaire
• Annuaire artistique et culturel Auvergne-Rhône-Alpes :
auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr



RÉDACTION
Valérie de Saint-Dô

TROUVEZ LA COLLECTION COMPLÈTE SUR LES SITES DES AGENCES
la-nouvelleaquitaine.fr
auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Mise en page et illustration : Marion Boucharlat

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité
La Région Auvergne-Rhône-Alpes